

DES CHOIX

POUR REMETTRE LE NOUVEAU-BRUNSWICK EN MARCHE

Révision
stratégique des
programmes



DES CHOIX POUR REMETTRE LE NOUVEAU-BRUNSWICK EN MARCHE
révision stratégique des programmes

Province du Nouveau-Brunswick
CP 6000, Fredericton NB E3B 5H1 CANADA

www.gnb.ca

ISBN 978-1-4605-1000-1 (PDF : version française)
ISBN 978-1-4605-0999-9 (PDF : version anglaise)

10491 | 2015.11

Message du ministre Victor Boudreau

Notre gouvernement a pris l'engagement de se concentrer sur trois priorités :

- 1. Créer des emplois** — assurer la croissance de l'économie pour que les Néo-Brunswickaises et les Néo-Brunswickois aient des possibilités de rester ou de revenir chez eux et que de nouveaux Néo-Brunswickois aient des possibilités de s'établir ici, tout en générant des recettes fiscales pour contribuer au financement de services importants;
- 2. Mettre de l'ordre dans les finances publiques** — si nous ne changeons rien, nous n'aurons pas les moyens d'investir dans des services comme la santé et l'éducation au bénéfice des familles ni dans des programmes qui créent les conditions nécessaires à la croissance de l'emploi; et
- 3. Améliorer les services aux familles** — réaliser des investissements stratégiques dans des programmes comme la santé, l'éducation, la garde des enfants, les soins aux aînés et la réduction de la pauvreté pour faire du Nouveau-Brunswick le meilleur endroit où élever une famille.

Si aucune mesure n'est prise, notre province fait face à une dette croissante. Lorsqu'on la compare aux budgets des ministères, la dette arrive au cinquième rang au niveau des coûts pour le gouvernement. Si nous poursuivons dans la même voie, notre cote de crédit pourrait être abaissée et nos frais d'intérêt pourraient augmenter. Moins nous dépensons pour payer les intérêts sur la dette, plus nous avons d'argent à investir en santé et en éducation.

Si la province ne réussit pas à redresser ses finances, des décisions pourraient nous être imposées. Les ministres qui ont participé aux mesures de compression des coûts similaires prises en Saskatchewan au début des années 1990 ont noté que leurs décisions ont été prises à New York et à Toronto plutôt qu'à Regina, leur capitale provinciale, parce qu'ils étaient restés trop longtemps sans agir.

Nous pouvons éviter que cela n'arrive au Nouveau-Brunswick; nous pouvons faire des changements dès maintenant pour protéger nos programmes sociaux et l'économie. Si nous n'agissons pas aujourd'hui, des décisions beaucoup plus difficiles devront être prises plus tard et elles causeront des dommages irréparables à notre filet de sécurité sociale.

La révision stratégique des programmes vise bien plus que l'équilibre budgétaire. Il s'agit de faire des choix en vue d'avoir un budget durable à long terme, ce qui nous permettra d'investir dans les services de santé, l'éducation et les autres services sociaux que la population néo-brunswickoise mérite et s'attend de recevoir.

Nous savons que le statu quo n'est pas durable et que des changements doivent être apportés pour que le Nouveau-Brunswick prospère à nouveau. C'est le moment de bâtir un gouvernement plus intelligent— un gouvernement réceptif orienté vers les besoins actuels et futurs des Néo-Brunswickois.

Notre gouvernement est résolu à prendre ces décisions, mais nous voulons les prendre avec les Néo-Brunswickois. Nous avons tous un rôle à jouer dans la prise des décisions nécessaires pour remettre le Nouveau-Brunswick sur pied financièrement et vivre selon nos moyens. Le processus entourant la révision stratégique des programmes prendra fin lorsque les décisions seront annoncées dans le cadre du prochain budget provincial. Même si la révision sera finie, nous continuerons à encourager l'amélioration des processus afin de nous assurer que l'argent des contribuables est dépensé judicieusement.

Je remercie les Néo-Brunswickaises et Néo-Brunswickois qui ont pris le temps de participer à la révision stratégique des programmes, qu'ils l'aient fait en personne, en ligne ou par d'autres moyens. Je tiens également à remercier les membres du comité consultatif et les fonctionnaires pour tout le travail qu'ils ont réalisé dans le cadre de ce projet depuis janvier.



Victor Boudreau

Processus d'engagement

Les choix présentés dans ce rapport proviennent d'idées proposées par des Néo-Brunswickois provenant de partout dans la province.

Lancée le 13 janvier 2015, la révision stratégique des programmes a offert une variété de possibilités d'engagement pour les gens du Nouveau-Brunswick :

- ◆ Quatorze séances de dialogue public ont été organisées partout dans la province en janvier et février.
- ◆ On a tenu cinq séances régionales avec les intervenants.
- ◆ Des groupes communautaires ont organisé leurs propres séances à l'aide du guide qui avait été préparé pour expliquer comment tenir une séance d'engagement public.
- ◆ Les Néo-Brunswickois ont également eu la possibilité de donner leur point de vue en ligne, par courriel et par la poste.

Plus de 1200 personnes ont assisté aux séances de dialogue public, plus de 100 représentants des groupes d'intervenants ont participé aux réunions, plus de 9000 idées ont été présentées en ligne, par courriel ou par la poste et 28 groupes ont organisé des séances complémentaires. Tous les commentaires reçus durant la première phase de la révision sont résumés dans le rapport [Ce qui s'est dit](#), qui a été rendu public le 26 mars 2015.

Pour sa part, le Forum sur la révision stratégique des Pour sa part, le Forum sur la révision stratégique des programmes faisait partie de la phase II, qui comprenait également des réunions d'examen du budget organisées par les ministères.

Soixante-sept personnes ont participé à ce forum, dont des membres du grand public ainsi que des membres de groupes sans but lucratif représentant divers intérêts de la collectivité comme les jeunes, les personnes ayant un faible revenu, les aînés et les personnes ayant un handicap. Il y avait également des représentants du monde syndical, du système d'éducation, des régies régionales de la santé, du milieu universitaire, des administrations municipales et du secteur des affaires.

Les participants au forum ont eu l'occasion d'entendre des conférenciers du Nouveau-Brunswick et d'ailleurs, d'apporter une contribution lors de séances de discussion en petits groupes et de participer à une discussion en grand groupe visant à tirer profit des idées issues des discussions en petits groupes et à les peaufiner. Des vidéos du forum sont disponibles à l'adresse suivante : www.gnb.ca/RSP.

La consultation des jeunes du Nouveau-Brunswick est également une partie importante de la révision stratégique des programmes. C'est ainsi que 21 inc. a engagé ses membres, actuels et anciens, dans une séance de dialogue en anglais et en français suivant le format qui a servi aux séances de dialogue public. De plus, en collaboration avec le Secrétariat de la révision stratégique des programmes, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a mis sur pied des processus dans les secteurs anglophone et francophone afin de recueillir les commentaires des élèves à propos de la révision stratégique des programmes. Environ 550 élèves du secondaire ont participé à ce processus.

Dans le cadre du processus de consultation de la révision stratégique des programmes, les gens du Nouveau-Brunswick ont été très clairs : ils veulent que nous mettions tout d'abord l'accent sur l'élimination du gaspillage et sur les chevauchements au sein de l'appareil gouvernemental.

Une révision des dépenses et des suggestions proposées dans le cadre du processus de consultation a permis de trouver des secteurs où nous pouvons offrir des programmes et des services plus ciblés, rationaliser les activités et transformer la façon de mener des affaires afin d'obtenir de meilleurs résultats et de répondre aux besoins des Néo-Brunswickois.

Les idées lancées par les ministères, intervenants et Néo-Brunswickois dans le cadre du processus de révision stratégique des programmes ont été étudiées pour nous assurer que nous prenons des décisions basées sur des données probantes. Toutes les propositions ont subi une analyse des répercussions financières, une analyse des répercussions économiques, une analyse comparative selon le genre et une analyse générale pour faire ressortir d'autres répercussions possibles sur politiques publiques.

Des renseignements supplémentaires sur la révision stratégique des programmes sont disponibles à l'adresse suivante : www.gnb.ca/RSP.

La situation actuelle

Le Nouveau-Brunswick est confronté à des défis financiers et géographiques, ce qui n'est pas nouveau. À la fin de l'exercice financier 2013–2014, le déficit s'élevait à 498,7 millions de dollars. Selon les données du deuxième trimestre de 2015–2016, le déficit s'élève actuellement à 453 millions de dollars. Le Nouveau-Brunswick n'a pas connu d'excédent depuis 2007. Notre dette a augmenté de façon importante au cours de la dernière décennie, tout comme le coût du service de cette dette. Les agences de crédit ont émis des avertissements. Nous dépensons actuellement 685 millions de dollars par année pour le service de notre dette.

Pour mettre les choses en perspective, nous dépensons actuellement plus pour le service de la dette que pour l'éducation postsecondaire. En combinant les budgets dédiés à l'environnement et aux gouvernements locaux, à l'énergie, à l'agriculture, à l'aquaculture et aux pêches,

au tourisme, à la sécurité publique et à la justice, nous n'obtenons même pas le montant que nous consacrons chaque année au service de notre dette.

Nous devons changer notre façon de procéder dès maintenant afin de pouvoir offrir aux Néo-Brunswickois les services et les programmes dont ils ont besoin et de continuer à investir dans les soins de santé et l'éducation, ainsi que dans les mesures qui sortiront les gens de la pauvreté.

Des renseignements supplémentaires sur notre situation actuelle peuvent être obtenus en cliquant sur les liens suivants .

- ◆ [Budget 2015–2016](#)
- ◆ [Perspectives économiques](#)
- ◆ [Indicateurs économiques et sociaux](#)

Choix annoncés précédemment

Notre gouvernement s'est engagé à équilibrer nos finances. Nous avons commencé à rétablir la situation financière dès notre premier jour au pouvoir et nous avons fait des choix difficiles au cours de la dernière année. D'autres choix difficiles devront encore être faits. Ces décisions nous fourniront les assises nécessaires pour investir dans l'avenir.

Nous comprenons que certains choix que nous avons faits n'ont pas été populaires, mais ils sont nécessaires si nous voulons remettre l'économie en marche et faire du Nouveau-Brunswick la meilleure province où éllever une famille.

Avant le début de la révision stratégique des programmes, au cours du budget 2015–2016, le gouvernement a pris des mesures visant à diminuer les frais administratifs, à éliminer le gaspillage et les chevauchements au sein du gouvernement et à mettre en place des processus d'amélioration pour veiller à ce que l'argent des contribuables soit dépensé de façon judicieuse. Les premières mesures visaient à trouver des économies en regardant d'abord à l'interne.

Les mesures suivantes ont déjà été mises en œuvre :

- ◆ nomination du plus petit Cabinet depuis 50 ans par le premier ministre Brian Gallant;
- ◆ maintien du gel salarial des députés pour la huitième année d'affilée;
- ◆ réduction de près d'un tiers du nombre de sous-ministres (le plus haut poste dans la fonction publique);
- ◆ acceptation d'une baisse de salaire de 15 pour cent par le premier ministre Brian Gallant;
- ◆ retranchement de 10 pour cent au salaire des ministres;
- ◆ maintien des mêmes niveaux de financement qu'en 2014–2015 pour les hauts fonctionnaires de l'Assemblée législative;
- ◆ centralisation de certains services du gouvernement, dont les communications, les inspections et l'application de la loi; et
- ◆ poursuite de la mise en œuvre du processus Lean Six Sigma en vue d'éliminer le gaspillage et d'améliorer les processus au sein du gouvernement.

Choix

Les choix présentés dans le rapport sont accompagnés d'une valeur approximative représentant les économies ou les recettes qui seraient réalisées par leur mise en œuvre. Les économies ou les nouvelles recettes ne seront pas toujours visibles immédiatement parce que la mise en œuvre de certaines de ces options prendra du temps. Certains choix nécessiteront des modifications législatives ou réglementaires, tandis que d'autres nécessiteront des négociations ou des investissements supplémentaires au niveau des technologies ou de l'infrastructure.

Les options présentées dans le rapport ne seront pas toutes mises en œuvre, mais le statu quo n'est pas une option. Le défi est d'atteindre l'équilibre entre les mesures relatives aux recettes et aux dépenses pour redresser la situation financière actuelle tout en reconnaissant la nécessité de faire croître l'économie provinciale.

Lorsque nous prendrons les décisions, nous suivrons les principes établis au début de la révision stratégique des programmes. Nous ferons en sorte que toutes les régions de la province aient accès à des niveaux de service appropriés. Nous veillerons à ce que les décisions cadrent avec nos priorités et nous assurerons également la coordination dans l'ensemble du gouvernement, afin que les décisions d'un ministère n'aillent pas à l'encontre des décisions d'autres ministères. Nous effectuerons une analyse comparative selon le genre pour chaque décision.

Choix en matière d'économies

Économiser ne signifie pas nécessairement diminuer les services. Il est possible d'obtenir des gains d'efficience et de moderniser les processus qui améliorent les services tout en offrant ces services à un coût réduit. Il est également possible d'économiser grâce à des initiatives de recouvrement des coûts, à l'évitement des coûts ou à d'autres modes de prestation des services.

Coopération intergouvernementale

Le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador collaborent étroitement à un nombre d'initiatives, mais notre proximité avec les provinces de l'Atlantique et les défis démographiques communs auxquels nous sommes confrontés signifient qu'il existe des possibilités d'économiser, grâce à des économies d'échelle, que nous n'avons pas encore exploitées.

Ces possibilités pourraient comprendre collaborer avec les autres provinces de l'Atlantique dans le but de réaliser des économies de coûts, d'améliorer les services publics, de réduire et d'harmoniser les formalités administratives et d'augmenter les compétences sur le marché du travail, la sécurité et le développement de l'énergie, ainsi que le commerce international. Il pourrait y avoir d'autres possibilités de collaboration dans le secteur de la santé et l'approvisionnement.

Nous pourrions réaliser d'autres économies en cherchant activement des possibilités de collaboration avec d'autres provinces et l'est des États-Unis.

Économies estimatives : 1 à 2 millions de dollars

Gains d'efficience administratifs

Un examen approfondi des dépenses gouvernementales a fait ressortir diverses possibilités d'éliminer le gaspillage et la redondance et de réaliser des gains d'efficience administratifs.

Mentionnons notamment :

- ◆ rationaliser et optimiser des postes de dépense comme les abonnements, les adhésions, les ordinateurs, les téléphones, l'impression, les véhicules et les déplacements;
- ◆ limiter la capacité des fonctionnaires à reporter des jours de vacances pour les empêcher d'accumuler un nombre excessif de jours de vacances, ce qui pourrait entraîner des coûts se rattachant aux remplaçants ou au paiement de ces jours; et
- ◆ rationaliser et optimiser les processus d'approvisionnement.

En allant de l'avant, le gouvernement continuera d'employer des techniques d'amélioration des processus afin continuer à trouver des gains d'efficience au sein de son organisation.

Économies estimatives : 10 à 15 millions de dollars

Réorganiser la fonction publique

Tout comme c'est le cas de nombreuses grandes organisations, la fonction publique est complexe et est composée de ministères, de divisions, de directions et de sections. Au sein des ministères, il peut y avoir des sous-ministres, des sous-ministres associés, des sous-ministres adjoints, des directeurs généraux, des directeurs principaux, des directeurs responsables, des directeurs et des gestionnaires et certains de ces niveaux de gestion ont parfois seulement un ou deux subordonnés directs.

Cela peut entraîner l'établissement de divisions et une utilisation inefficace des ressources humaines. Chaque poste de gestion augmente la complexité de l'organisation, à partir de la prise de décisions aux communications au sein de l'organisation.

Il y a plusieurs possibilités de réorganiser la fonction publique et de réaliser des économies. Ces possibilités comprennent l'attrition, la reclassification des postes, la combinaison de postes, ainsi que l'élimination des postes inutiles et vacants. En plus de ces activités, il est possible de réaliser des économies au sein de la fonction publique en rationalisant les niveaux de gestion et en rajustant la gestion.

Par la voie d'exercices d'efficacité organisationnelle visant à éliminer la redondance, la fonction publique du Nouveau-Brunswick pourrait être réorganisée pour simplifier les niveaux de gestion et pour la rendre plus novatrice et plus souple, ce qui lui permettrait de s'adapter plus facilement aux besoins des Néo-Brunswickois.

Économies estimatives : 20 à 45 millions de dollars

Regrouper les centres d'appels

Le gouvernement gère plus de 40 centres d'appels différents dont les niveaux de coûts et de services offerts varient. Chaque centre fonctionne de façon indépendante et a une approche différente pour gérer les appels; la technologie varie d'un centre à l'autre. Il y a également un manque de documents officiels et de documents de formation dans ces centres.

L'expérience des membres des diverses équipes est énorme, et les employés en question sont enthousiastes à l'idée de pouvoir servir les Néo-Brunswickois.

En regroupant ces centres, nous pourrions réaliser des économies financières, investir dans la technologie et améliorer les services en établissant des ententes sur les niveaux de service qui répondent toujours aux besoins des clients, encouragent la stabilité, respectent les considérations relatives à la vie privée ainsi que la *Loi sur les langues officielles*. Cela permettrait d'établir une plus grande cohérence dans l'approche et le délai de service lorsque les Néo-Brunswickois communiquent avec le gouvernement.

Les employés travaillant dans les nouveaux centres regroupés recevraient une meilleure formation, notamment la possibilité d'obtenir une formation polyvalente. Ils auraient aussi une meilleure connaissance des programmes et des services gouvernementaux.

En regroupant les centres, le gouvernement pourrait améliorer la prestation des services se rattachant aux programmes, accroître la qualité générale des services et augmenter les heures de service.

Économies estimatives : 3 à 5 millions de dollars

Regrouper les services de laboratoire non médicaux

Actuellement, les services de laboratoire non médicaux sont offerts par la voie de deux modèles différents de gouvernance, de six mandats différents et de six équipes de gestion distinctes.

En 2014–2015, les dépenses totales reliées aux services de laboratoire dans ces organisations ont atteint 13,6 millions de dollars. Ces organisations comptent plus de 13 secteurs de service de laboratoire et divers sous-laboratoires. Il y a des dédoublements et une variation importante dans les différents services de laboratoire offerts, ce qui crée des chevauchements, du gaspillage et des coûts inutiles dans des secteurs comme les services offerts, la clientèle, l'administration, les frais, les processus opérationnels, les ententes de service, l'approvisionnement, les agréments, l'équipement et les installations.

En regroupant ces services, le gouvernement pourrait optimiser les services en s'assurant de les harmoniser avec les services de base, de réaliser des gains d'efficience, et d'éliminer les dédoublements tout en établissant des niveaux de service à la clientèle cohérents, en augmentant la capacité de fonctionnement et en respectant les exigences en matière de santé publique, de sécurité et de réglementation.

Économies estimatives : 1,5 à 3 millions de dollars

Diminuer le nombre de centres d'information aux visiteurs

Le gouvernement gère actuellement sept centres provinciaux d'information aux visiteurs et un centre de communication touristique qui répond aux appels au numéro sans frais et aux demandes électroniques d'information. Cinquante-neuf centres d'information supplémentaires sont gérés par les municipalités et les régions partout dans la province.

Attirer des visiteurs au Nouveau-Brunswick est très important, cependant, ces centres sont visités par moins de 10 pour cent des voyageurs puisque de plus en plus de gens se tournent vers les ressources en ligne pour trouver les renseignements nécessaires. Nous devons trouver des moyens plus efficaces d'offrir des conseils et de l'information aux visiteurs et aux visiteurs potentiels.

Une des suggestions propose de fermer trois centres d'information aux visiteurs au début de la saison touristique 2016. Les centres choisis sont situés à des points de sortie de la province, et non des points d'entrée, et ne contribuent donc pas à une augmentation du nombre de visiteurs dans la province.

Économies estimatives : 200 000 \$ à 300 000 \$

Examen des hauts fonctionnaires de l'Assemblée législative

Le Nouveau-Brunswick a actuellement huit hauts fonctionnaires de l'Assemblée législative. Le gouvernement fédéral et les autres provinces n'ont chacun pas plus de huit hauts fonctionnaires de l'Assemblée législative. Le Québec, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador ont tous quatre ou cinq hauts fonctionnaires de l'Assemblée législative. Si plusieurs bureaux étaient combinés, le gouvernement pourrait réaliser des économies pour réduire le déficit ou réinvestir dans les bureaux.

Économies estimatives : 400 000 \$ à 700 000 \$

Éducation (de la maternelle à la 12e année)

Le gouvernement accorde la priorité à l'éducation; il est essentiel que les élèves reçoivent la meilleure éducation possible pour assurer leur réussite au moment d'intégrer le

milieu de travail. Mais, cela ne signifie pas qu'il ne faudra pas prendre de décisions difficiles dans le secteur de l'éducation. Nous devons examiner notre système d'éducation et les services que nous y offrons. Les économies réalisées dans le secteur de l'éducation seraient réinvesties afin de mieux contribuer à la réussite de nos élèves.

Augmenter le nombre d'élèves par classe

Depuis presque 10 ans, les classes comptent quatre élèves en moins. Cette mesure a ensuite été ratifiée dans la convention collective des enseignants. La décision a coûté au gouvernement environ 50 millions de dollars par année scolaire.

Les restrictions relatives au nombre d'élèves par classe ont entraîné une grande variation dans la taille des classes. Bien qu'il y ait un maximum d'élèves par classe, il n'y a pas de minimum; le nombre d'élèves dans une classe peut varier de 5 à 29 dans certains cas.

Il est possible de diminuer les variations en adoptant les anciennes restrictions relatives au nombre d'élèves par classe et en augmentant de quatre le nombre maximum d'élèves par classe.

Les changements apportés au nombre d'élèves par classe entraîneront une réduction du nombre d'enseignants requis dans la province et libéreront plus de ressources qui pourront être affectées aux salles de classe.

Économies estimatives : 50 à 70 millions de dollars

Réduire le nombre d'enseignants pour refléter la baisse dans les inscriptions dans les écoles

La population scolaire au Nouveau-Brunswick n'arrête pas de baisser depuis la mise en place de la maternelle en 1991. Nous avons maintenant 30 pour cent de moins d'élèves qu'il y a 23 ans. Toutefois, le nombre d'éducateurs dans le système scolaire n'a pas diminué dans la même proportion. En 2013–2014, le système comptait 7600 postes d'éducateurs ETP, ce qui représente une diminution de 11 pour cent par rapport à 1991.

Au cours des trois dernières années, il y avait en moyenne 1224 élèves de moins chaque année. Nous devons nous assurer d'être responsables sur le plan financier et d'offrir en même temps une éducation de qualité supérieure au Nouveau-Brunswick.

Il est possible d'harmoniser le nombre d'enseignants avec le nombre d'élèves inscrits par année. Il est proposé qu'un poste d'ETP soit supprimé pour chaque tranche de 20 élèves qui quittent notre système. Cette initiative serait gérée par la voie des départs à la retraite.

Économies estimatives : 10 à 12 millions de dollars

Diminuer le nombre d'assistants en éducation

Avec le déclin de la population scolaire, il est possible de rajuster la formule de financement pour les assistants en éducation. Le nombre de postes correspondrait alors davantage à la population scolaire et aux besoins des salles de classe et serait durable à long terme.

Économies estimatives : 3 à 6 millions de dollars

Privatiser les services d'entretien

Pour diminuer les coûts des dépenses dans le système d'éducation, il est possible de privatiser les services d'entretien.

Actuellement, la majorité des services d'entretien sont offerts dans les écoles par des employés du district scolaire. Cependant, des services d'entretien contractuels sont offerts dans 15 écoles. Les coûts dans ces 15 écoles sont 22 pour cent de moins que ceux dans les autres écoles.

Si cette option est choisie, toute entente de sous-traitance comprendra les normes de service pour assurer la santé et la protection des élèves grâce à des normes de propreté appropriées.

Avant de passer à la sous-traitance, les situations et les fournisseurs potentiels seraient évalués en fonction des coûts et de la capacité, afin de garantir un niveau acceptable de sécurité et de protection.

Il pourrait également être possible d'atténuer les pertes d'emploi si le fournisseur de services approuvé réembauchait les concierges actuellement employés par les districts.

Économies estimatives : 5 à 7 millions de dollars

Éducation postsecondaire

Le gouvernement s'est engagé à remettre le Nouveau-Brunswick en marche, notamment par l'élaboration d'un cadre pour l'éducation postsecondaire qui soutient le succès des étudiants et qui garantit la durabilité à long terme de l'éducation postsecondaire.

Bien qu'il s'agisse d'une priorité, cela ne signifie pas que des gains d'efficience et des économies ne puissent pas être réalisés et ne puissent pas donner lieu à des réinvestissements dans le système pour soutenir les étudiants dans la poursuite de leurs études et pour veiller à ce que nos établissements postsecondaires forment des étudiants prêts à entrer sur le marché du travail du Nouveau-Brunswick après l'obtention de leur diplôme. Il est essentiel que notre système d'éducation postsecondaire permette et soutienne le développement social et économique, la stabilité financière et la responsabilité financière.

Le gouvernement fournit un soutien financier direct et indirect aux universités et collèges publics par l'intermédiaire de divers programmes et accords. Les dépenses provinciales pour le fonctionnement des quatre grandes universités et des deux collèges publics en 2014–2015 s'élevaient à 310 millions de dollars, soit 61 pour cent de leurs recettes de fonctionnement budgétées.

Un certain nombre de mesures relatives à la modernisation des formules de financement, de la gouvernance et de l'administration est proposé pour contribuer à la réforme de l'éducation postsecondaire afin de garantir sa durabilité à long terme. Toute économie réalisée grâce à ces mesures sera réinvestie dans le système. En voici des exemples :

- ◆ *Financement axé sur le rendement pour les universités* — Le gouvernement peut avoir un rôle plus défini dans la gestion des coûts à l'échelle du système en favorisant un système d'éducation postsecondaire bien développé qui détermine les résultats à atteindre, comme : de meilleurs taux de diplomation, des diplômés qui cadrent avec les priorités provinciales, la limitation des dédoublements et une rémunération correspondant au rendement de l'établissement.
- ◆ *Nouvelle formule de financement pour les universités* — Une nouvelle formule de financement axé sur le rendement pour les universités permettrait au gouvernement de gérer le système d'éducation postsecondaire en offrant le cadre de financement sur lequel est axé le fonctionnement des universités. Un modèle orienté sur les résultats du rendement procurerait de la valeur et une reddition de comptes et permettrait aux établissements de gérer leurs activités.
- ◆ *Nouvelle loi relative à la gouvernance* — Un modèle de gouvernance révisé pour les universités garantirait un lien plus efficace entre le gouvernement et les universités. Il opérationnaliserait les politiques établies par le gouvernement, tout étant réceptif aux besoins et aux contraintes des établissements.

Économies estimatives : 15 à 45 millions de dollars

Procéder à la réforme de la gouvernance locale

Une bonne structure de gouvernance locale peut contribuer de façon importante à l'amélioration de la situation financière provinciale, au soutien de l'économie et à la croissance démographique, tout en offrant une qualité de vie supérieure pour les résidents.

Au fil des ans, de nombreux rapports ont abordé la nécessité de procéder à la réforme de la gouvernance locale au Nouveau-Brunswick. Dans le rapport Bâtir des gouvernements locaux et des régions viables, Jean-Guy Finn détermine le critère de durabilité minimale pour les collectivités ayant une population de 4000 habitants ou un

seuil d'évaluation foncière d'au moins 200 millions de dollars. De nos jours, seulement 54 pour cent de la population du Nouveau-Brunswick vit dans une collectivité qui répond au critère de durabilité d'une population de 4000 habitants et d'une assiette fiscale de 200 millions de dollars.

Ces rapports contiennent d'autres recommandations, notamment : réduire le nombre d'entités gouvernementales locales, fournir aux secteurs actuels non constitués en municipalité (districts de services locaux) des représentants élus de façon officielle et un pouvoir décisionnel, mieux équilibrer le système d'imposition foncière, améliorer le partage des coûts entre les collectivités et moderniser la législation applicable aux administrations locales.

Les intervenants des administrations locales se sont également exprimés sur la nécessité d'effectuer des changements fondamentaux dans notre système d'administration locale. Lors des consultations publiques réalisées dans le cadre de la révision stratégique des programmes, la structure de gouvernance locale a souvent été mentionnée comme étant un problème. Mentionnons en particulier l'iniquité dans le système d'imposition foncière, soit entre les municipalités et les districts de services locaux et entre les types de biens au sein des districts de services locaux. La pression financière importante à laquelle sont soumises les petites collectivités et les bénéfices potentiels de la municipalisation complète sont également des questions qui ont été soulevées. Au même moment, le gouvernement a entendu les inquiétudes de nombreux Néo-Brunswickois, surtout dans les régions rurales, qui se préoccupent des fusions forcées de secteurs qui n'ont pas nécessairement une communauté d'intérêt claire.

Une réforme de la gouvernance locale consisterait en un certain nombre d'initiatives visant à créer des collectivités durables, notamment la modernisation de la législation pour accorder aux municipalités les pouvoirs de promouvoir le développement et de devenir des centres de création d'emplois; une imposition juste pour les routes locales et régionales dans les districts de services locaux afin de soutenir une meilleure planification et d'augmenter les recettes provinciales, et d'améliorer l'approche volontaire de restructuration communautaire.

Bien qu'il soit possible de réaliser des gains d'efficience et des économies, et de collaborer davantage, procéder à la réforme de la gouvernance locale est une initiative complexe qui doit être réalisée en collaboration avec les intervenants de la gouvernance locale.

Économies estimatives : 25 à 30 millions de dollars

Amélioration du processus d'immatriculation de véhicules à moteur

Il est possible de rendre le processus d'immatriculation des véhicules à moteur plus efficace et plus commode pour les Néo-Brunswickois, tout en rendant sa prestation plus rentable.

Actuellement, les propriétaires de véhicules reçoivent un rappel par la poste concernant leur renouvellement d'immatriculation. Les frais d'envoi annuels de ces rappels sont de 500 000 \$. Les propriétaires de véhicules ont également la possibilité de s'inscrire pour recevoir un rappel par courriel; environ 150 000 propriétaires de véhicules reçoivent un rappel par courriel. Cependant, même si'ils s'inscrivent pour recevoir le rappel par courriel, les propriétaires continuent de recevoir un rappel par la poste.

Des économies pourraient être réalisées en permettant aux propriétaires de véhicules qui s'inscrivent pour un rappel par courriel de ne plus recevoir le rappel par la poste. Cette mesure est différente de l'élimination de l'inscription au rappel de renouvellement par la poste qui a eu lieu par le passé. Les changements ne seraient pas imposés aux propriétaires de véhicules; ceux-ci pourraient plutôt choisir le type de rappel qu'ils préfèrent recevoir.

Une autre amélioration à apporter au processus afin de le rendre plus commode pour les conducteurs au Nouveau-Brunswick est le renouvellement de véhicule pluriannuel. Actuellement, les propriétaires de véhicule doivent renouveler leur immatriculation chaque année. Le gouvernement explore l'option de permettre aux Néo-Brunswickois d'effectuer leur renouvellement tous les deux ans et même des périodes de renouvellement encore plus longues.

Économies estimatives : 200 000 \$ à 500 000 \$

Impartir l'entretien des routes

Le gouvernement offre actuellement une gamme complète de programmes de transport, dont bon nombre sont offerts dans d'autres administrations par le secteur privé, à des coûts inférieurs ou à des niveaux de services supérieurs.

Le ministère des Transports et de l'Infrastructure planifie, conçoit, gère et entretient un réseau considérable de 18 785 km de routes reliées par 3212 ponts et 10 services de traversier.

La grande majorité des activités d'entretien qui se déroulent durant l'hiver et l'été est réalisée par des fonctionnaires; il en est ainsi pour la vaste majorité des activités d'entretien ayant trait à la signalisation, au marquage des chaussées et à l'éclairage. Le gouvernement provincial a trois contrats d'entretien des routes en vertu d'un partenariat public-privé (P3) à long terme qui prévoit l'impartition de l'entretien.

L'entretien courant du réseau routier représente des dépenses annuelles de 110 millions de dollars.

D'après l'expérience d'autres administrations, il est possible d'économiser de 10 à 20 pour cent par l'impartition des activités d'entretien courantes. Si toutes les activités d'entretien courantes étaient imparties, un pourcentage élevé du parc de véhicules ne serait plus nécessaire, ce qui entraînerait une diminution du budget d'immobilisations associé à l'entretien et au remplacement de véhicules. Cette économie supplémentaire devrait se situer entre 6 et 8 millions de dollars.

Si cette option est mise en œuvre, les niveaux de service seront clairement définis dans tous les contrats. Ces niveaux pourraient être équivalents ou supérieurs aux niveaux actuels. Les Néo-Brunswickois ne verront pas de réduction des niveaux en question.

Économies estimatives : 11 à 22 millions de dollars

Procéder à la réforme du ministère des Transports et de l'Infrastructure

Bien que le mandat du ministère des Transports et de l'Infrastructure se soit élargi au fil des ans, les services et les processus au sein du ministère n'ont pas nécessairement été adaptés à l'organisation, ils ont tout simplement été ajoutés au ministère. Cela a entraîné des manques d'efficacité, des dédoublements et, dans certains cas, des pratiques dépassées et non normalisées.

Des économies importantes pourraient être réalisées en procédant à la réforme et à la modernisation du ministère pour éliminer les manques d'efficacité et les dédoublements, normaliser les processus comme l'approvisionnement et les appels d'offres, développer une chaîne d'approvisionnement centrale, impartir certains services, réduire le nombre de postes et mettre en œuvre les améliorations aux processus.

Économies estimatives : 10 à 14 millions de dollars

Gérer les édifices gouvernementaux plus efficacement

Le gouvernement possède et entretient différentes propriétés partout dans la province. Certaines de ces propriétés accueillent des bureaux du gouvernement provincial, d'administrations municipales, du secteur privé ou d'organismes sans but lucratif; et certaines ont été jugées excédentaires.

S'assurer que ces propriétés sont utilisées au maximum de leur capacité et qu'elles répondent aux besoins des locataires fait partie de l'entretien de ces biens. Cela peut nécessiter des rénovations ou la réinstallation de locaux à bureaux.

Lorsqu'un édifice ne répond plus aux besoins du gouvernement, il est jugé être excédentaire et est mis en vente, ce qui offre à des personnes, à des entreprises, à des organismes ou à des promoteurs la possibilité de l'acheter. La vente de ces biens génère non seulement des recettes pour la province, mais diminue les dépenses associées à l'entretien de ces édifices. La rénovation de ces édifices peut également offrir plusieurs avantages pour la collectivité, notamment la revitalisation du secteur et la création d'emplois.

Il est possible de réaliser des économies et des recettes en étudiant activement la façon dont ces propriétés sont utilisées, en déterminant les propriétés excédentaires et en les vendant, ainsi qu'en regroupant et en déménageant les bureaux du gouvernement provincial pour veiller à la meilleure utilisation possible des locaux qui appartiennent au gouvernement.

Économies estimatives : 1,5 à 3 millions de dollars

Transformer notre système de soins de santé

Le système de soins de santé du Nouveau-Brunswick comprend 22 hôpitaux, excluant les établissements spécialisés et de santé mentale, qui offrent différents services, de la médecine familiale aux chirurgies complexes. Nous sommes également la province canadienne ayant le nombre le plus élevé de lits d'hôpitaux pour soins actifs par habitant.

Avec la structure actuelle du système de soins de santé, nous dépensons une somme plus élevée par personne pour les soins de santé que toutes les autres administrations; cependant, nos résultats liés à la santé ne sont pas meilleurs.

Il existe des possibilités de remanier notre système de soins de santé afin d'obtenir non seulement de meilleurs résultats liés à la santé dans la province, mais de réaliser des économies au chapitre des gains d'efficience, des dédoublements, de l'entretien des édifices et de réaffecter les ressources à l'endroit où elles feront la plus grande différence.

Durant de nombreuses années, les experts et les leaders en matière de politique de santé ont discuté de la nécessité de remanier la façon dont nous utilisons les hôpitaux au Nouveau-Brunswick.

Les propositions comprennent des mesures comme la fermeture de plusieurs hôpitaux situés en région rurale ou leur conversion en centres de santé communautaires. Elles comprennent aussi l'harmonisation des services offerts dans les hôpitaux majeurs situés en région urbaine. Elles comprennent également la réduction du nombre de points d'accès aux services de santé spécialisés en ayant des centres d'excellence uniques situés dans un seul endroit de la province.

Par exemple, le Nouveau-Brunswick pourrait passer à six salles d'urgence offrant tous les services et situés de façon à ce que 90 pour cent des Néo-Brunswickois se trouveraient à moins d'une heure de route d'une salle d'urgence. Les Néo-Brunswickois pourraient accéder à des soins de santé communautaires de 12 à 16 heures par jour grâce aux autres établissements restants.

Plusieurs services spécialisés seraient organisés de la même façon que les services offerts au Centre cardiaque du Nouveau-Brunswick. Il y aurait un seul point d'accès de grande qualité pour un service particulier. Bien que cela veuille dire que certains Néo-Brunswickois auraient à se déplacer davantage pour obtenir certains services, ils recevraient une meilleure qualité de soins, et ce, à un coût moins important pour les contribuables.

Économies estimatives : 50 \$ à 80 \$ millions de dollars

Optimiser les laboratoires et l'imagerie médicale dans les hôpitaux

Il est possible de transformer les services de laboratoire et l'imagerie médicale dans les hôpitaux pour améliorer la qualité des soins et réaliser des gains d'efficience.

Le ministère de la Santé collabore activement avec les régies régionales de la santé pour faire progresser les initiatives relatives à l'imagerie médicale et aux services de laboratoire dans le but de transformer ces services pour améliorer la qualité des services et des soins et réaliser des gains d'efficience.

Optimiser les laboratoires d'hôpitaux consisterait à créer d'un seul système de laboratoires dans la province.

Quelques changements seraient apportés aux endroits où les Néo-Brunswickois se rendent actuellement pour la collecte d'échantillons.

Optimiser l'imagerie médicale est un processus qui permettrait d'améliorer l'utilisation des ressources actuelles de manière à en tirer une pleine productivité et d'atteindre les moyennes provinciales. Il y aurait un changement dans les modèles de prestation de services, soit le retrait d'équipements, ainsi que des changements aux processus opérationnels pour améliorer la pertinence des analyses.

Économies estimatives : 20 à 23 millions de dollars

Régimes de retraite : les chauffeurs d'autobus, les concierges dans les écoles et le personnel des foyers de soins

Divers régimes de retraite du gouvernement, dont les régimes des députés, des infirmières et infirmiers et des fonctionnaires, ont été convertis en modèle à risques partagés au cours des dernières années Toutefois, les régimes de retraite des chauffeurs d'autobus, des concierges dans les écoles et du personnel des foyers de soins ne l'ont pas encore été.

La conversion de ces régimes en un modèle à risques partagés et leur harmonisation avec les autres régimes de retraite du gouvernement contribuerait à la durabilité à long terme de ces régimes et diminuerait les coûts et les risques futurs pour la province.

Économies estimatives : 7,5 à 9 millions de dollars

Choix en matière de recettes

Dans le cadre du processus de révision stratégique des programmes, de nombreuses personnes ont proposé une augmentation fiscale comme solution potentielle aux défis financiers de la province. Cependant, il est important de noter qu'une augmentation fiscale représente un retrait d'argent de l'économie du Nouveau-Brunswick et peut contribuer à un ralentissement de la croissance économique. De façon générale, une augmentation des taxes à la consommation est jugée moins dommageable qu'une augmentation de l'impôt sur le revenu.

Les mesures fiscales présentées dans le rapport comprennent des estimations calculées avant toutes répercussions économiques qui varieront selon la combinaison des options choisies en ce qui concerne les recettes et les dépenses.

Une fois que la province retrouvera l'équilibre budgétaire, il pourrait être possible de diminuer certains taux d'imposition dans le cadre du rééquilibrage du système d'imposition, ce qui aiderait à promouvoir la croissance économique.

Monétiser les priviléges en matière de dénomination

Il existe des possibilités de générer de nouvelles recettes en permettant aux entreprises ou aux personnes d'acquérir les droits de dénomination de biens appartenant au gouvernement, comme des édifices, des parcs et des ponts.

Cette pratique n'est pas rare. Voici des exemples à l'échelle nationale et locale : le Centre Rogers (Toronto), le B.C. Parks Program, et le complexe Scotiabank Parc Nord (Fredericton). Les universités et les hôpitaux utilisent activement cette pratique pour reconnaître les contributions.

Par exemple, dans le cadre de cette initiative au Nouveau-Brunswick, il pourrait y avoir dénomination de nouveaux édifices ou d'édifices rénovés, d'ailes d'édifices, de parties de sentiers ou de routes. Des programmes pourraient aussi être commandités. Permettre la publicité sur certains biens comme les traversiers, les routes et les aires communes des édifices gouvernementaux (p. ex. les entrées), ou à proximité de ceux-ci, pourrait également faire partie de cette initiative.

L'objectif serait d'aider à régler les coûts en immobilisation des édifices ou à maintenir les biens et la prestation de programmes. Une politique serait établie afin de surveiller le choix et la sélection préliminaire des partenaires, des échéanciers, de la valeur, du type et du contenu des noms et des messages des commanditaires.

Recettes estimatives : 1 à 2 millions de dollars

Monétiser les registres de données

Le gouvernement provincial offre des services d'enregistrement au grand public, au milieu des affaires et à d'autres organismes gouvernementaux par la voie de certains registres d'enregistrement, notamment : le registre des biens réels, le registre des véhicules à moteur, le registre des biens personnels et le registre corporatif.

Au cours des 20 dernières années, plusieurs provinces canadiennes ont formé des partenariats avec des organismes du secteur privé pour gérer ces registres. Certaines provinces qui ont établi de tels arrangements ont réalisé des bénéfices financiers grâce au paiement d'une somme forfaitaire et à des redevances annuelles par le fournisseur de services. Des économies supplémentaires pourraient être réalisées dans l'avenir puisque le fournisseur de services aurait la responsabilité d'investir dans la technologie et la mise à niveau des registres.

L'Ontario, le Manitoba et la Saskatchewan ont déjà développé des partenariats pour la diversification des modes de prestation des services pour l'enregistrement de certains de leurs registres de données. L'Ontario a récemment renouvelé une entente de 20 ans avec son

fournisseur de services. Il existe des possibilités d'établir des ententes semblables à celle de ces autres provinces. Avant de se lancer dans une telle initiative, il serait essentiel de veiller à la protection continue des renseignements personnels des Néo-Brunswickois.

Recettes estimatives : 8 à 10 millions de dollars

Monétiser les parcs et les attractions

À l'origine, les terres et les attractions publiques qui sont la propriété de la province ont été établies afin de préserver et de protéger les biens publics, et elles étaient gérées selon un modèle de recouvrement des coûts. Maintenant, bon nombre des pentes de ski, terrains de golf, attractions patrimoniales, parcs et autres bien récréatifs ne sont pas viables financièrement puisque les dépenses de fonctionnement dépassent les recettes générées. De plus, la capacité du gouvernement à absorber ces pertes a grandement diminué, car beaucoup d'argent a été investi dans les services de santé, l'éducation et les services sociaux.

Des gains d'efficience pourraient être réalisés en offrant des possibilités au secteur privé d'acquérir, de louer ou de gérer ces attractions. Ces possibilités pourraient mener à des paiements uniques en espèces, des coûts réduits et des recettes plus élevées.

Recettes estimatives : 3 à 5 millions de dollars

Monétiser Alcool NB

Le gouvernement a examiné plusieurs options pour maximiser le rendement que les contribuables tirent d'Alcool NB. Parmi ces options, mentionnons la vente partielle de la société, la vente d'intérêts minoritaires dans la société ou l'apport de changements stratégiques au mode de fonctionnement d'Alcool NB pour augmenter les recettes.

Recettes estimatives : 15 à 20 millions de dollars

Cibler le commerce illégal du tabac

Le gouvernement provincial perd des millions de dollars de recettes par année en raison de la vente illégale des produits du tabac de contrebande et de la contrebande de tabac provenant d'autres administrations. Voilà pourquoi le gouvernement propose d'établir une unité spécialisée d'application de la loi afin de dresser une liste des personnes impliquées dans des activités illégales et d'enquêter sur celles-ci dans le but d'interrompre et de démanteler les réseaux de contrebande et de récupérer les pertes fiscales liées au commerce du tabac de contrebande.

Des recettes supplémentaires pourraient également être obtenues en augmentant les amendes liées au commerce illégal du tabac.

On estime qu'une interruption de un pour cent du commerce illégal du tabac augmenterait de un million de dollars par année les recettes fiscales perçues par le gouvernement provincial. Une stratégie spécialisée d'application de la loi permettrait d'interrompre davantage le commerce illégal du tabac, ce qui se traduirait par des recettes fiscales annuelles supplémentaires.

Recettes estimatives : 2 à 4,5 millions de dollars

Augmenter la taxe sur le tabac

Les taxes sur le tabac visent à décourager le tabagisme et aident à payer les coûts supplémentaires de notre système de soins de santé qui découlent du tabagisme. Le Nouveau-Brunswick a la taxe sur le tabagisme la moins élevée de la région de l'Atlantique, et la troisième taxe la plus faible au pays; seuls le Québec et l'Ontario ont actuellement des taxes inférieures.

La taxe sur le tabac du Nouveau-Brunswick est inférieure de 6,52 cents par cigarette à celle de la Nouvelle-Écosse et supérieure de 4,10 cents par cigarette à celle du Québec. Puisque le Nouveau-Brunswick applique également la TVH (le Québec n'applique pas la TVQ), la taxe du Québec sur les produits du tabac est nettement inférieure.

Pour réaliser des recettes supplémentaires, il faudrait songer à augmenter la taxe sur le tabac.

Une augmentation du taux de la taxe sur le tabac inciterait plus de Néo-Brunswickois à acheter leurs produits du tabac au Québec ou dans le Maine. On prévoit aussi que les achats faits au Nouveau-Brunswick par des consommateurs de la Nouvelle-Écosse diminuerait puisque le différentiel de taux avec la Nouvelle-Écosse serait réduit.

Toute augmentation de la taxe sur le tabac pourrait entraîner une augmentation de la prévalence du tabac de contrebande.

Augmenter le taux de la taxe pourrait avoir des répercussions importantes sur les niveaux de recettes. Par exemple, une augmentation de la taxe sur le tabac de 2 cents par cigarette ou par gramme, pour la faire passer à 21 cents, pourrait générer des recettes estimées à sept millions de dollars. Si le gouvernement augmentait le taux de la taxe de 6,52 cents par cigarette ou par gramme pour la faire correspondre au taux en vigueur en Nouvelle-Écosse, les recettes estimées pourraient atteindre 25 millions de dollars.

Recettes estimatives : 7 à 25 millions de dollars

Augmenter la taxe de vente harmonisée

Tout comme nos provinces voisines, le Nouveau-Brunswick harmonise sa taxe de vente avec la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et applique la taxe aux mêmes produits et services visés par la TPS fédérale.

Le taux de la TVH au Nouveau-Brunswick est présentement le taux le plus bas comparativement à celui de ses provinces voisines. Le tableau suivant présente les composantes de la taxe de vente provinciale et les taux de la TVH totale pour le Nouveau-Brunswick et les provinces voisines en vigueur le 1er janvier 2016.

	N.-B.	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	Qc
Taux provincial	8 %	10 %	9 %	10 %	9,975 %
Taux combiné de la TVH	13 %	15 %	14 %	15 %	14,975 %

La TVH représente environ 29 pour cent du total des recettes fiscales au Nouveau-Brunswick et 14 pour cent des recettes totales. Pour l'exercice 2015–2016, il est prévu que la TVH totalise 1,18 milliard de dollars.

Augmenter la TVH de deux pour cent permettrait d'augmenter les recettes de près de 300 millions de dollars.

Pour aider à atténuer l'impact d'une augmentation du taux de la TVH sur les Néo-Brunswickois à revenu faible ou moyen, un nouveau crédit d'impôt pour la TVH pourrait être instauré.

Recettes estimatives : 175 à 295 millions de dollars

Augmenter l'impôt sur le revenu des sociétés

En 2013–2014, le Nouveau-Brunswick a accru le taux d'imposition générale sur le revenu des sociétés de 10 pour cent à 12 pour cent, soit le taux actuel.

Pour l'exercice 2015–2016, l'impôt général sur le revenu des sociétés représenterait 258 millions de dollars, ou environ 6,4 pour cent des recettes fiscales totales du Nouveau-Brunswick ou 3,1 pour cent des recettes totales.

Pour générer des recettes supplémentaires, il existe une possibilité d'augmenter le taux général d'imposition sur le revenu des sociétés pour le faire passer de 12 pour cent à 13 ou 14 pour cent.

Avec un taux général d'imposition sur le revenu des sociétés de 14 pour cent, le Nouveau-Brunswick aurait le même taux que celui de Terre-Neuve-et-Labrador, et un taux qui serait encore inférieur à celui de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard, mais son taux serait plus élevé que celui de toutes les autres provinces.

Recettes estimatives : 12 à 25 millions de dollars

Recouvrer les coûts d'entretien des routes

L'entretien du réseau routier du Nouveau-Brunswick représente des dépenses gouvernementales importantes. Bien que des mesures soient en place, comme les taxes sur l'essence et le carburant diesel qui contribuent au financement de l'entretien, il serait possible de recouvrer une plus grande partie de ces coûts en augmentant ces taxes ou en instaurant des péages.

Droits de péage

Les péages peuvent représenter une source de recettes continues, qui n'est pas liée au processus budgétaire annuel du gouvernement, et les recettes perçues peuvent servir à financer l'entretien et la remise en état de notre infrastructure de transport.

Plusieurs possibilités ont été étudiées dans le cadre de la révision stratégique des programmes, notamment le péage électronique en comparaison avec les postes de péage avec un employé, ainsi que les emplacements et le nombre de postes de péage.

Dans le cadre du processus de révision stratégique des programmes, certains Néo-Brunswickois ont suggéré que les péages soient uniquement installés aux frontières de la province, ou que seuls les véhicules n'étant pas immatriculés au Nouveau-Brunswick aient à payer. Cependant, le volume de circulation aux frontières est trop faible pour que les péages soient viables, et la majorité des véhicules qui empruntent le réseau routier sont immatriculés au Nouveau-Brunswick. Par exemple, le tronçon routier le plus achalandé est la route 1 entre Saint John et Rothesay; la plupart des gens qui empruntent ce tronçon se déplacent entre leur domicile et leur lieu de travail. Diverses options ont été étudiées relativement aux droits de péage. On estime qu'afin de percevoir environ 60 millions de dollars en recettes, nous pourrions installer huit postes de péage électronique dans la province dans des secteurs très achalandés. Dans le cadre de ce scénario, un voyage aller-retour en voiture entre Edmundston et Moncton s'élèverait à 24 \$ pour l'automobiliste, et un aller-retour entre Edmundston et Moncton coûterait 96 \$ pour un camion.

La mise en place des droits de péage entraînerait une augmentation de la circulation sur les routes secondaires, ce qui détériorerait davantage ces routes. Les budgets d'entretien des routes devraient être ajustés en conséquence pour compenser cette situation. Il serait également nécessaire de procéder à des dépenses en immobilisations pour construire les postes de péage. Le gouvernement devrait probablement aussi augmenter l'application des lois sur les véhicules utilitaires pour s'assurer qu'ils n'évitent pas les postes de péage en utilisant d'autres routes, ce qui accélérerait la détérioration de ces routes.

De plus, l'instauration de droits de péage pourrait représenter des coûts annuels élevés pour les gens qui font régulièrement la navette entre leur domicile et leur lieu de travail. Les coûts de déplacement plus élevés pourraient aussi poser des problèmes aux équipes sportives, aux autobus et aux véhicules d'urgence, et les coûts de transport plus élevés des marchandises pourraient être transférés aux consommateurs. Comme nous sommes la province la plus axée sur les exportations au Canada, les répercussions économiques de la mise en place de droits de péage pourraient être importantes.

Recettes estimatives pour huit postes de péage provinciaux : 60 millions de dollars

Augmenter la taxe sur le carburant diesel

La taxe sur le carburant diesel est appliquée au carburant de transport pour contribuer au financement du coût des routes et elle est considérée par plusieurs personnes comme étant un coût pour les usagers de la route.

La taxe sur le carburant diesel au Nouveau-Brunswick a été augmentée la dernière fois le 1er avril 2015, et elle s'élève actuellement à 21,5 cents/litre.

Depuis cette augmentation, le Nouveau-Brunswick a la taxe sur le carburant diesel la plus élevée au Canada, suivi de l'Île-du-Prince-Édouard et du Québec avec des taux de 20,2 cents/litre.

Pour l'exercice 2015–2016, les taxes sur l'essence et les carburants représenteraient 270 millions de dollars ou environ 6,7 pour cent des recettes fiscales totales au Nouveau-Brunswick et 3,3 pour cent des recettes totales.

Bien que la majorité des utilisateurs de carburant diesel soient de gros véhicules utilitaires, des voitures et des véhicules légers utilisent également le carburant diesel et seraient assujettis aux taux le plus élevé si celui-ci était augmenté.

L'augmentation de la taxe sur le carburant diesel de 10 cents/litre, pour la faire passer à 31,5 cents/litre, pourrait aider à récupérer davantage les coûts associés à l'entretien des routes.

Avec cette augmentation, le Nouveau-Brunswick aurait toujours le taux de taxe sur le carburant diesel le plus élevé de toutes les provinces. Ce taux dépasserait de 11,3 cents/litre le taux des deux provinces suivantes ayant les taux les plus élevés (l'Île-du-Prince-Édouard et le Québec), et de 16,1 cents/litre celui de la Nouvelle-Écosse.

Recettes estimatives : 40 à 45 millions de dollars

Augmenter la taxe sur le transfert de biens réels

La taxe sur le transfert de biens réels est un paiement unique effectué à l'achat d'un bien lorsque l'acte de transfert est enregistré.

La taxe actuelle sur le transfert de biens réels au Nouveau-Brunswick correspond à 0,5 pour cent du prix de vente ou de la valeur évaluée du bien, si celle-ci est supérieure.

Bien que la taxe sur le transfert de biens réels ait été augmentée la dernière fois le 1er juin 2012, passant de 0,25 pour cent à 0,5 pour cent, le Nouveau-Brunswick a présentement l'une des taxes sur le transfert de biens réels les plus faibles parmi toutes les provinces.

Pour l'exercice 2015–2016, la taxe sur le transfert de biens réels représenterait 12 millions de dollars, ou environ 0,3 pour cent du total des recettes fiscales du Nouveau-Brunswick et 0,1 pour cent des recettes totales.

Une augmentation de la taxe sur le transfert de biens réels permettrait au gouvernement provincial d'obtenir des recettes supplémentaires.

Par exemple, selon un prix moyen des maisons au Nouveau-Brunswick de 164 000 \$ (Association canadienne de l'immeuble), une augmentation du taux de 0,25 pour cent (le faisant passer de 0,5 pour cent à 0,75 pour cent) représenterait une taxe supplémentaire de 410 \$ sur la vente. Une augmentation d'un demi-point de pourcentage (faisant passer le taux de 0,5 pour cent à un pour cent) représenterait une somme supplémentaire de 820 \$ sur la vente.

Recettes estimatives : 4 à 10 millions de dollars

Augmenter la taxe sur les primes d'assurance

La taxe actuelle sur les primes d'assurance au Nouveau-Brunswick est appliquée à un taux de deux pour cent pour l'assurance vie, accident et maladie; et un taux de taxe de trois pour cent s'applique à tout autre contrat d'assurance, sauf les contrats d'assurance maritime.

Pour l'exercice 2015–2016, la taxe sur les primes d'assurance représenterait 54 millions de dollars, ou environ 1,3 pour cent du total des recettes fiscales du Nouveau-Brunswick et 0,6 pour cent des recettes totales.

Augmenter la taxe sur les primes d'assurance d'un point de pourcentage pour l'assurance vie, accident et maladie (de deux pour cent à trois pour cent) et pour tout autre contrat d'assurance (assurance autre que l'assurance vie) (de trois pour cent à quatre pour cent) permettrait au gouvernement provincial de générer des recettes supplémentaires.

Une taxe sur les primes d'assurance de trois pour cent pour l'assurance vie, accident et maladie signifierait que seuls l'Alberta, la Colombie-Britannique et l'Ontario auraient des taxes sur les primes d'assurance inférieures pour ces types d'assurances. Terre-Neuve-et-Labrador et l'Île-du-Prince-Édouard auraient une taxe sur les primes d'assurance plus élevée que celle du Nouveau-Brunswick.

Une taxe sur les primes d'assurance de quatre pour cent appliquée aux assurances autre que l'assurance vie signifierait que le Nouveau-Brunswick aurait le même taux de taxe que Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse et la Saskatchewan. Seule la taxe sur les primes d'assurance de la Colombie-Britannique appliquée à l'assurance de biens et à l'assurance automobile serait plus élevée (taux de 4,4 pour cent).

La taxe sur les primes d'assurance est prélevée sur les compagnies d'assurance, et non sur les personnes. Cependant, il est possible que les compagnies d'assurance transfèrent toute augmentation de la taxe sur les primes d'assurance à l'assuré par la voie de primes plus élevées ou de changements de prestations.

Il y a certains types de contrats d'assurance vie qui sont achetés à l'avance et dont les primes n'augmentent pas pendant la durée du contrat. Dans ces cas, ce sont les nouveaux titulaires de police qui pourraient assumer l'augmentation complète de la taxe sur les primes d'assurance et non les titulaires de police actuels.

Recettes estimatives : 15 à 20 millions de dollars

Nous avons hâte de choisir parmi les options qui s'offrent à nous avec tous les Néo-Brunswickois et les Néo-Brunswickoises, et nous remercions les milliers de résidents qui ont participé activement à cet important processus.

Même si nous sommes confrontés à de nombreux défis, nous les surmonterons en faisant les bons choix pour que le Nouveau-Brunswick soit le meilleur endroit où vivre, où travailler et où jouer. Ces choix nous permettront d'investir dans les priorités du Nouveau-Brunswick : la création d'emplois, l'amélioration des soins de santé et l'établissement d'un système d'éducation de classe mondiale. C'est de cette façon que nous remettrons le Nouveau-Brunswick en marche.